



DELIBERATION N°20100052 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 2010

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 30 avril 2010 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN, président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; Mme Aimée MURASZKO-SENECHAL (jusqu'à 19 h 15) ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; Mme Catherine MARTINS-BENAMROUCHE ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED, adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Carmen MONTET ; M. Philippe CHOVET ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Francisca MARIE ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Maryse MARTH ; M. Guy VIAL ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 20 h 15) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Hervé REYNAUD ; Mme Salina HEMANI ; M. Olivier SAPET ; Mme Aline ORIOL ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Nicole FOREST ; Mme Annick BOYADJIAN ; M. Noël PAUL ; Mme Béatrice COFFY ; M. Régis CADEGROS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. MOULIN André qui donne pouvoir à M. CUADROS Sauveur.
- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à Mme MARIE Francisca (à partir de 19 h 15).
- Mme MASSARDIER Christiane qui donne pouvoir à M. ROBERT Philippe.
- Mme MEUNIER Marie-Nicole qui donne pouvoir à Mme PASSEL Nicole.
- M. SANLAVILLE Aymeric qui donne pouvoir à M. VIAL Guy (jusqu'à 20 h 15).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON.

-----oooOooo-----

O B J E T :

OPERATIONS FONCIERES - CESSION D'IMMEUBLE 32, GRANDE-RUE DE SAINT-ENNEMOND A MONSIEUR BOUSSIÈRE

M. VALETTE STEPHANE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération en date du 21 septembre 2009, le conseil municipal a autorisé la mise en vente de la maison communale sise 32, grande-rue de Saint-Ennemond, sur le principe des « maisons à 1 € ».

Une large publicité ainsi que des visites du tènement ont été effectuées fin 2009, à l'issue desquelles douze projets ont été déposés en mairie.

La commission d'urbanisme élargie s'est réunie les 25 janvier et 8 mars 2010 pour étudier chaque dossier, puis auditer les six candidats présélectionnés. La candidature de Monsieur Bouissière a été retenue. Celui-ci propose la réhabilitation et l'extension du bâtiment existant, pour la création de son habitation personnelle et l'installation de son activité professionnelle (studio de mixage et d'enregistrement).

La vente porte sur les parcelles cadastrées section BX n° 11 – 12 – 13 – 14 et 122, la parcelle BX n° 34 en partie et une partie du terrain permettant l'accès à la maison. L'ensemble représente une superficie de 821 m².

Monsieur Bouissière devra déposer son permis de construire dans les deux mois suivant l'accord du conseil municipal. L'acte de vente sera signé rapidement en l'étude de Maître Ziegler, notaire à Saint-Chamond, après l'obtention de ce permis afin que l'acquéreur puisse commencer ses travaux.

Les honoraires et frais résultant de la présente cession sont mis à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour, 1 non-participation (M. Ponton ne prend pas part au débat, ni au vote), 1 absent de la salle (M. Reynaud)

DECIDE :

- **d'autoriser** la rétrocession à l'euro symbolique à Monsieur Bouissière, ou toute SCI le représentant et aux conditions précitées, de l'immeuble 32, grande-rue de Saint-Ennemond.
- **de donner** tous pouvoirs au maire, ou à l'adjoint délégué, à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de la cession.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 2 juin 2010
Le maire,
signé : Philippe KIZIRIAN